



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au remplacement du système de gestion des temps

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le message concernant le remplacement du système de gestion des temps.

I. HISTORIQUE

En 2006, lorsque l'Administration a déménagé dans ses nouveaux locaux à Cormanon, le système de gestion du temps, totalement obsolète, a été remplacé par le système Galaxy de la société Bixi Systems SA. Avec ce dernier, le système de gestion des temps ainsi que celui du contrôle des accès ont été uniformisés pour tous les collaborateurs.

Pendant plus de 13 ans, ce système a donné entière satisfaction. Il y a 3 ans, la société Bixi Systems SA a été rachetée par la société SECURITON. Cette dernière étant principalement une société de sécurité, elle a arrêté le développement de la partie gestion du temps pour se concentrer uniquement sur le domaine du contrôle d'accès. Jusqu'à la fin de cette année, la société SECURITON garantit le bon fonctionnement de la gestion du temps et des mises à jour nécessaires. Toutefois, dès le 1^{er} janvier 2020, le système Galaxy ne sera plus maintenu et risque même de ne plus fonctionner si Microsoft fait une mise à jour de son système d'exploitation.

Lors de l'élaboration du budget 2019, cette situation n'était pas connue. Les informations ne nous ont été transmises par le fournisseur qu'au mois de mars 2019. Dès lors nous étions dans l'impossibilité de prévoir un montant au budget des investissements.



II. SITUATION

Après de longues discussions avec la société SECURITON, cette dernière garantit que l'infrastructure mise en place pour le contrôle d'accès sera maintenue. Pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'engager des frais supplémentaires pour ce produit si ce n'est une mise à jour du programme.

La nécessité du maintien d'une solution de gestion des temps a été analysée et il en ressort que pour la grandeur de la Commune de Villars-sur-Glâne et afin de garantir un traitement équitable entre les collaborateurs et éviter de nombreux problèmes, une solution de gestion du temps doit être maintenue.

Divers produits ont été analysés afin d'estimer le coût nécessaire pour l'acquisition d'un nouveau produit de gestion du temps.

Concernant la loi sur les marchés publics, l'acquisition d'une nouvelle solution se fera, certainement, par une procédure de gré à gré, procédure rendue possible en raison du coût total du projet.

III. SYSTÈME RECHERCHÉ ET MISE EN PLACE

La nouvelle solution devra reprendre l'ensemble des fonctionnalités du système Galaxy en ce qui concerne la gestion du temps. Les trois lecteurs actuels pour l'enregistrement des temps de présence devront obligatoirement être remplacés, ceux-ci ne fonctionnant qu'avec Galaxy.

Toutes les nouvelles solutions offrent la possibilité d'enregistrer par smartphone les temps de présences et les demandes d'absences pour les employés délocalisés. Cette dernière solution, qui n'est pas disponible sur le système Galaxy, permettra de simplifier la gestion des heures avec le nouveau système.

Les travaux de mise en place pourront être faits sans perturber le bon fonctionnement de l'administration. Le système Galaxy sera maintenu et utilisé jusqu'à ce que la nouvelle solution soit opérationnelle.

IV. INVESTISSEMENT

Détail des coûts estimatifs

Acquisition et mise en place du hardware et software	Fr.	40'000.00
Travaux à réaliser par un électricien	Fr.	7'000.00
Mise à jour du programme de contrôle d'accès	Fr.	2'000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>3'000.00</u>
Total	Fr.	52'000.00
		=====

V. CHARGES FINANCIERES

Demande de crédit	Fr. 52'000.00
Amortissement de 15% sur Fr. 52'000.00 selon l'article 53 du Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes	Fr. 7'800.00
Intérêts de 2% sur Fr. 52'000.00	<u>Fr. 1'040.00</u>
Total des charges financières annuelles	Fr. 8'840.00 =====

VI. PROPOSITION

Afin de changer notre solution de gestion des temps, le Conseil communal vous propose d'approuver ce message et vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt de Fr. 52'000.00 pour couvrir les coûts.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 2 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



La Syndique


Erika Schnyder